

Paris, le 2 août 2018

**Attribution gratuite d'actions au Directeur Général de Natixis  
Décision du conseil d'administration du 2 août 2018**

Après recueil de l'avis positif du comité des rémunérations, et comme autorisé par l'assemblée générale des actionnaires de Natixis en date du 24 mai 2016 dans sa 19e résolution, le conseil d'administration de Natixis a procédé lors de sa séance du 2 août 2018, dans le cadre du Long Term Incentive Plan 2018 au bénéfice des membres du comité de Direction générale de Natixis, à l'attribution gratuite de 13 605 actions de performance au profit du Directeur Général de Natixis, pouvant donner lieu à une acquisition maximale de 16 326 actions en fonction de l'application des conditions de performance. Ce nombre a été déterminé en appliquant un prorata pour tenir compte de la durée de son mandat de Directeur Général de Natixis au cours de l'exercice 2018.

Il est précisé que l'acquisition de ces actions ne sera définitive qu'à l'issue d'une période courant jusqu'au 22 mai 2022 inclus et sous réserve du respect de conditions de présence et de performance. L'acquisition des actions est sous réserve de la performance relative de l'action Natixis mesurée par le « Total Shareholder Return » par rapport à celle de l'indice Euro Stoxx Banks. Elle dépend également de la performance RSE de Natixis.

En outre, 30 % des actions qui seront livrées au dirigeant mandataire social à l'échéance de la période d'acquisition seront soumises à une obligation de conservation jusqu'à la cessation de tout mandat social qu'il exercerait au sein du Groupe BPCE.